



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 6 mars 2018 à GUERET, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le mercredi 14 mars 2018, à 18 heures à la salle polyvalente de LA SAUNIERE, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégués en exercice : | 201 |
| Nombre de délégués présents : | 54 |
| Nombre de délégués représentés : | 6 |
| Nombre de délégués absents ou excusés : | 141 |

Madame Sylvie ROUFFET, Déléguée de la Commune de CHAMBONCHARD, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

MEMBRES PRESENTS :

| | | |
|----|-----------------------------|------------------------------------|
| 1 | Commune d'AUGE | Monsieur BOURNISIEN Michel |
| 2 | Commune d'AUZANCES | Monsieur GUILLEMARD Jean Pierre |
| 3 | Commune d'AZAT CHATENET | Madame BRACONNE Marie |
| 4 | Commune de BASVILLE | Monsieur PINTON Laurent |
| 5 | Commune de BOSROGER | Monsieur JOULOT Jean Paul |
| 6 | Commune de BUSSIERE DUNOISE | Madame ASSIMON Elodie |
| 7 | Commune de LA CELLE DUNOISE | Madame GODIN Catherine |
| 8 | Commune de LA CELLETTE | Monsieur CARCAT Camille |
| 9 | Commune de CHAMBONCHARD | Madame ROUFFET Sylvie |
| 10 | Commune de CHARD | Monsieur JANUEL Michel |
| 11 | Commune de CLAIRVAUX | Madame RUDMAN Nicole |
| 12 | Commune du COMPAS (LE) | Monsieur CHIRI Jean Claude |
| 13 | Commune du DONZEIL (LE) | Madame TEILLARD Nathalie |
| 14 | Commune de DUN LE PALESTEL | Monsieur DE GRAEVE Gérard |
| 15 | Commune d'EVAUX LES BAINS | Monsieur SAINTEMARTINE Jean Claude |
| 16 | Commune de FLEURAT | Monsieur BARDET Didier |
| 17 | Commune du GRAND BOURG (LE) | Madame MALLERET Emilie |
| 18 | Commune de JANAILLAT | Monsieur MARIE Patrick |
| 19 | Commune de JOUILLAT | Madame BARRET Isabelle |

- 20 Commune de LIZIERES
- 21 Commune de LUSSAT
- 22 Commune de MALLERET-BOUSSAC
- 23 Commune de MARSAC
- 24 Commune de MAUTES
- 25 Commune de MOUTIER-ROZEILLE
- 26 Commune de NEOUX
- 27 Commune de NOUHANT
- 28 Commune de NOTH
- 29 Commune de NOUZERINES
- 30 Commune de ROCHES
- 31 Commune de ROUGNAT
- 32 Commune de SAGNAT
- 33 Commune de LA SAUNIERE
- 34 Commune de SAVENNES
- 35 Commune de SOUMANS
- 36 Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT
- 37 Commune de SAINT CHABRAIS
- 38 Commune de SAINT FIEL
- 39 Commune de SAINT FRION
- 40 Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT
- 41 Commune de SAINT MARC A LOUBAUD
- 42 Commune de SAINT MARTIN CHATEAU
- 43 Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE
- 44 Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ
- 45 Commune de SAINT PIERRE LE BOST
- 46 Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE
- 47 Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC
- 48 Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS
- 49 Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS
- 50 Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS
- 51 Commune de THAURON
- 52 Commune de TOULX SAINTE CROIX
- 53 Commune de VIERSAT
- 54 Commune de LA VILLENEUVE

Monsieur COMBEAU Christian
 Madame CHAZETTE Geneviève
 Monsieur MENAGER Eric
 Madame GIRARD Josette
 Monsieur DESHERAUD Jacques
 Monsieur DEUILLARD Roland
 Monsieur LANNEAU Guy
 Madame EMERY Pascaline
 Madame MONTAGNAC Stéphanie
 Monsieur DAGNIAU Pierre
 Monsieur VIRMONT Fabien
 Madame TESNIERES Natacha
 Madame FLUTEAU Isabelle
 Madame DELMAS Laure
 Monsieur FOUSSADIER Patrick
 Monsieur PARNIERE Jean-Claude
 Madame PHILIPPON Annie
 Monsieur DUCOUTHIAL Philippe
 Madame LOBRE Pascale
 Madame PICAUD Marie Thérèse
 Madame MARLEIX Marie Pierre
 Monsieur DENIS Bernard
 Monsieur LAIGNEAU Jean-Pierre
 Monsieur LAURENT Jean Claude
 Madame DECOURTEIX Murielle
 Madame BONNERAT Chantal
 Madame PETIT Sylvie
 Madame FERRION Michelle
 Monsieur NEVEU Christophe
 Monsieur BARZU Eric
 Madame BOURLAUD Nicole
 Madame CADILLON Nathalie
 Madame MATHIVET Chantal
 Monsieur LEONELLI René
 Madame MATHIEU Marie Claude

MEMBRES REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :

- 1 Commune de CROZE
- 2 Commune de FAUX LA MONTAGNE
- 3 Commune de FELLETIN
- 4 Commune de GLENIC
- 5 Commune de SAINT AVIT DE TARDES
- 6 Commune de SOUS PARSAT

Madame CHAUVAT Claire
 Monsieur LANCEAU Marc
 Monsieur AUBRUN Michel
 Monsieur DEVOS Michel
 Madame LEGROS Pierrette
 Madame PREVOST RAMBERT Aurélie

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

- 1 Commune d'AHUN
- 2 Commune d'AJAIN
- 3 Commune d'ANZEME
- 4 Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN
- 5 Commune d'ARRENES
- 6 Commune d'AURIAT
- 7 Commune d'AZERABLES
- 8 Commune de BANIZE
- 9 Commune de BAZELAT
- 10 Commune de BEISSAT

Monsieur CHAUSSECOURTE Jean Philippe
 Monsieur MARTY Thomas
 Madame RENON Ghislaine
 Monsieur PERIGAUD Michel
 Monsieur AUBINEAU Nicolas
 Monsieur SIMON CHAUTEMPS Franck
 Monsieur DESMAISON Jean Pierre
 Monsieur MALPELET Jean François
 Monsieur BOUCHER Michel
 Monsieur LOURADOUR Patrick

| | | |
|----|--------------------------------------|----------------------------------|
| 11 | Commune de BELLEGARDE EN MARCHÉ | Monsieur BASTOS Steve |
| 12 | Commune de BENEVENT L'ABBAYE | Monsieur ROUSSY Jacky |
| 13 | Commune de BETETE | Madame CONTARIN Valérie |
| 14 | Commune de BLAUDEIX | Madame DECHIRON Monique |
| 15 | Commune de BLESSAC | Monsieur DUMONTANT Jean Baptiste |
| 16 | Commune de BORD SAINT GEORGES | Madame ROCHE Marie |
| 17 | Commune de BOSMOREAU LES MINES | Monsieur BOUEYRE Daniel |
| 18 | Commune de BOURGANEUF | Monsieur RIGAUD Régis |
| 19 | Commune du BOURG D'HEM (LE) | Madame FEL Annie |
| 20 | Commune de BOUSSAC | Monsieur Franck FOULON |
| 21 | Commune de BOUSSAC-BOURG | Monsieur GRIMAUD Hervé |
| 22 | Commune de LA BRIONNE | Monsieur LEFEVRE Bernard |
| 23 | Commune de BROUSSE | Madame BRUNET Anaïs |
| 24 | Commune de BUDELIERE | Monsieur BROSSARD Gilbert |
| 25 | Commune de BUSSIERE NOUVELLE | Monsieur AUGENDRE Dominique |
| 26 | Commune de BUSSIERE SAINT GEORGES | Madame REDON Séverine |
| 27 | Commune de CHAMBERAUD | Monsieur FASSOT Francis |
| 28 | Commune de CHAMBON SAINTE CROIX | Madame CHENIER Christelle |
| 29 | Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE | Madame CHARRIERE Sandra |
| 30 | Commune de CHAMBORAND | Monsieur CORBIN Michel |
| 31 | Commune de CHAMPAGNAT | Madame DEPOUX Emilie |
| 32 | Commune de CHAMPSANGLARD | Monsieur RENON Philippe |
| 33 | Commune de LA CHAPELLE BALOUE | Monsieur MARTINET Jacky |
| 34 | Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT | Monsieur COLMOU Didier |
| 35 | Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL | Madame COLON Isabelle |
| 36 | Commune de CHARRON | Madame BOUCHET Emilie |
| 37 | Commune du CHATELARD (LE) | Monsieur RAILLARD Robert |
| 38 | Commune de CHATELUS LE MARCHEIX | Monsieur MARTIN Fabrice |
| 39 | Commune de CHATELUS MALVALEIX | Monsieur LAUMY Jean François |
| 40 | Commune de LA CHAUSSADE | Madame PALADI-NOEL Olivia |
| 41 | Commune de CHAVANAT | Madame FAYADAS Frédérique |
| 42 | Commune de CHENIERS | Madame LANNEREY Ophélie |
| 43 | Commune du CLUGNAT | Madame BOURDIER Fabienne |
| 44 | Commune de LA COURTINE | Monsieur CHASSAING Bernard |
| 45 | Commune de CROCQ | Monsieur PIERRON Jean Luc |
| 46 | Commune de CROZANT | Madame PRUDHOMME Danielle |
| 47 | Commune de DOMEYROT | Monsieur LARUE Bernard |
| 48 | Commune de FENIERS | Madame CHAMBRAGNE Corinne |
| 49 | Commune de FLAYAT | Madame PEYRONNAUD Mireille |
| 50 | Commune de FONTANIERES | Monsieur VINCENDON Jean Pierre |
| 51 | Commune de LA FORET DU TEMPLE | Madame PENIN Angélique |
| 52 | Commune de FRESSELINES | Monsieur DUGENEST Jean Claude |
| 53 | Commune de GARTEMPE | Monsieur EHRHART Denis |
| 54 | Commune de GENOUILLAC | Monsieur CHEVASSUS Davy |
| 55 | Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES | Madame SIMONEAU Dominique |
| 56 | Commune de GIOUX | Madame GRAND Isabelle |
| 57 | Commune de JALESCHES | Monsieur GAZONNAUD Loïc |
| 58 | Commune de JARNAGES | Monsieur BRUNNER Jacques |
| 59 | Commune de LADAPEYRE | Monsieur SAUTIVET Cyrille |
| 60 | Commune de LAFAT | Madame DUPECHER Françoise |
| 61 | Commune de LAVAUFranche | Madame GORBATCHENKO-LYS Nadia |
| 62 | Commune de LEPAUD | Monsieur MORLON Pierre |
| 63 | Commune de LEPINAS | Monsieur COLDERS Jean Louis |
| 64 | Commune de LEYRAT | Monsieur MOINAUX Alain |
| 65 | Commune de LIOUX LES MONGES | Madame ZELLER-HURBEAU Nicole |
| 66 | Commune de LUPERSAT | Madame TADDEI Marie-Pierre |
| 67 | Commune de MAGNAT L'ETRANGE | Madame PADOVANI Marie |
| 68 | Commune de MAINSAT | Monsieur VIGNERESSE Vincent |

69 Commune de MAISON-FEYNE
 70 Commune de MALLERET
 71 Commune de MALVAL
 72 Commune de LES MARS
 73 Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES
 74 Commune de MEASNES
 75 Commune de MERINCHAL
 76 Commune du MONTEIL AU VICOMTE (LE)
 77 Commune de MORTROUX
 78 Commune de MOURIOUX-VEILLEVILLE
 79 Commune du MOUTIER D'AHUN (LE)
 80 Commune de MOUTIER MALCARD
 81 Commune de LA NOUAILLE
 82 Commune de NOUZEROLLES
 83 Commune de NOUZIERES
 84 Commune de PARSAC-RIMONDEIX
 85 Commune de PEYRABOUT
 86 Commune de PIERREFITTE
 87 Commune de PIONNAT
 88 Commune de PONTARION
 89 Commune de PONTCHARRAUD
 90 Commune de LA POUGE
 91 Commune de POUSSANGES
 92 Commune de PUY MALSIGNAT
 93 Commune de RETERRE
 94 Commune de ROYERE DE VASSIVIERE
 95 Commune de SANNAT
 96 Commune de SARDENT
 97 Commune de SERMUR
 98 Commune de LA SOUTERRAINE
 99 Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ
 100 Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX
 101 Commune de SAINT BARD
 102 Commune de SAINT CHRISTOPHE
 103 Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES
 104 Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE
 105 Commune de SAINT ELOI
 106 Commune de SAINTE FEYRE
 107 Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE
 108 Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE
 109 Commune de SAINT GOUSSAUD
 110 Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE
 111 Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU
 112 Commune de SAINT JULIEN LA GENETE
 113 Commune de SAINT LAURENT
 114 Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX
 115 Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS
 116 Commune de SAINT MAIXANT
 117 Commune de SAINT MARC A FRONGIER
 118 Commune de SAINT MARIEN
 119 Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE
 120 Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ
 121 Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE
 122 Commune de SAINT MOREIL
 123 Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE
 124 Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET
 125 Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES
 126 Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE
 127 Commune de SAINT PRIEST

Monsieur BAERT Jean Luc
 Monsieur LACROCQ Michel
 Madame BERTRAND Marie- France
 Madame PIGNIER-GUINOT Cécile
 Monsieur PERRIER Frédéric
 Monsieur LAMONTAGNE Marc
 Monsieur DESGRANGES Roland
 Monsieur MARTINEZ Didier
 Madame LAVALETTE Isabelle
 Madame PINLOCHE Isabelle
 Monsieur COGNARD Pierre
 Monsieur GUYOT Pierre
 Monsieur GEORGET Jacques
 Monsieur LAURENT Jean-Pierre
 Madame VEITH Dominique
 Monsieur JANNOT Serge
 Monsieur MARIN Fabien
 Madame CHARDIN Marie Hélène
 Monsieur LEDIEU Florent
 Monsieur CONCHON-SARTOUT Julien
 Madame BREBION Célia
 Madame BAUDRY Nicole
 Madame BELLEGY Françoise
 Monsieur VINGERDER Jean-Philippe
 Madame BATIER Julie
 Monsieur RABETEAU Raymond
 Madame DANCHAUD Karine
 Monsieur LESOUPLE Pascal
 Monsieur SOURIOUX Gilles
 Monsieur LEJEUNE Etienne
 Monsieur WELZER Jean Paul
 Monsieur GEE Stephen
 Madame JEANTEL Laëtitia
 Monsieur CARRIOU Eric
 Monsieur FAUSSURIER Thomas
 Madame MARCEPOIL Marie-Joëlle
 Madame BOIRON Célia
 Madame GASPARD Isabelle
 Madame RAMPIGNON Stéphanie
 Monsieur DALLOT Jean-Pierre
 Madame SIMON Sophie
 Monsieur PERIGAUD Marc
 Monsieur FOURNEL Claude
 Madame VIAL Sylviane
 Madame ESLAN Laure
 Monsieur MALFAISAN Frédéric
 Monsieur LEDRU Marc
 Madame PEYCHERAUD Nathalie
 Monsieur JOSLIN Jean Louis
 Madame VERSCHEURE Natacha
 Madame POULIER Laëtitia
 Monsieur BARDOLLE Didier
 Madame TOURNADRE Lucy
 Madame BONNEFOND Virginie
 Monsieur SOULET Philippe
 Madame BESSE Catherine
 Madame COMENCINI Joëlle
 Madame CALVET Eugénia
 Madame PARROT Sabrina

| | | |
|-----|-------------------------------------|---------------------------|
| 128 | Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE | Madame APPERT Valérie |
| 129 | Commune de SAINT SEBASTIEN | Monsieur PETIT Jean-Luc |
| 130 | Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT | Monsieur DHEZ Patrice |
| 131 | Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX | Monsieur LESAGE Michel |
| 132 | Commune de SAINT VAURY | Madame VILLARD Maryse |
| 133 | Commune de SAINT VICTOR | Madame GENTIL Béatrice |
| 134 | Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS | Madame MAZEAUD Dominique |
| 135 | Commune de TERCILLAT | Monsieur MC GRATH Michael |
| 136 | Commune de TROIS FONDS | Monsieur BEAUFILS Alexis |
| 137 | Commune de VALLIERE | Madame BERTIN Valérie |
| 138 | Commune de VAREILLES | Madame AUMEUNIER Anita |
| 139 | Commune de VERNEIGES | Monsieur ROUCHON Richard |
| 140 | Commune de VIDAILLAT | Madame LEBAS Nelly |
| 141 | Commune de VILLARD | Monsieur FOREST Daniel |

ETAIENT EGALEMENT EXCUSEES :

Monsieur Jean-Luc BOURSON, Comptable public au Centre des Finances Publiques de Guéret
Madame Catherine BELUGEON, Chargée du secrétariat et des relations commerciales du SDIC 23

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame Corinne DUMAS, Déléguée suppléante, Commune de JOUILLAT
Monsieur Nicolas GERVAIS, Délégué suppléant, Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ
Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23
Madame Véronique REDON, Comptable du SDIC 23

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition, une nouvelle fois, de la salle polyvalente.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2017

Après avoir constaté que le procès verbal de la séance du 13 mars 2017 est parvenu sans difficulté aux délégués, et qu'aucune modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité
le procès verbal de la réunion du 13 mars 2017*

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.
Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le terme des comptes.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Madame Véronique REDON, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats sont les suivants :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| - en section de fonctionnement | - 13 865,86 € |
| - en section d'investissement | 308,69 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2017.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Madame Véronique REDON, Comptable du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

| | |
|--|----------------|
| ☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté : | + 121 912,15 € |
| ☞ Excédent d'investissement antérieur reporté : | + 64 890,12 € |

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| ☞ Solde d'exécution de l'exercice : | + 308,69 € |
| ☞ Solde d'exécution cumulé : | + 65 198,81 € |

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 :

| | |
|---|---------------|
| ☞ Rappel du solde d'exécution cumulé : | + 65 198,81 € |
| ☞ Rappel du solde des restes à réaliser : | |

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

| | |
|--|----------------|
| ☞ Résultat d'exécution de l'exercice : | - 13 865,86 € |
| ☞ Résultat cumulé : | + 108 046,29 € |

TOTAL A AFFECTER : + 108 046,29 €

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 108 046,29 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2017 en report à la section de fonctionnement pour 108 046,29 €.

V. TAUX DE COTISATIONS, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS, FORMATIONS 2018

Le Président informe que la société CERIG a augmenté le tarif de la maintenance de 2,48 % pour l'année 2018. Toutefois, le Président suggère de suivre la proposition des membres du Bureau du SDIC 23, qui après avoir pris en compte des augmentations appliquées par les différents prestataires, souhaitent ne pas répercuter ces hausses. Aucune modification sur l'ensemble des tarifs pour l'année 2018 ne sera appliquée, les tarifs restent donc comme suit :

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2018

| | 2017 | 2018 |
|---------------------------|-------|-------|
| MAJ CADASTRE « MEDDI/VN » | 126 € | 126 € |

MAINTENANCE CERIG 2018 + AIDE PESV2

| | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Communes de moins de 200 habitants | 437 € | 437 € |
| Communes de 200 à 500 habitants | 471 € | 471 € |
| Communes de 501 à 1000 habitants | 503 € | 503 € |
| Communes de plus de 1000 habitants | 538 € | 538 € |

ETAT CIVIL CERIG 2018

| | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|------|------|
| Communes de moins de 200 habitants | 40 € | 40 € |
| Communes de 200 habitants et plus | 51 € | 51 € |

PRESTATIONS CERIG 2018

| | 2017 | 2018 |
|------------------------|-------|-------|
| Transfert de fichiers | 378 € | 378 € |
| Formation individuelle | 390 € | 390 € |

COTISATION 2018 AU SDIC

| | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Communes de moins de 200 habitants | 60 € | 60 € |
| Communes de 200 à 500 habitants | 86 € | 86 € |
| Communes de 501 à 1000 habitants | 111 € | 111 € |
| Communes de plus de 1000 habitants | 137 € | 137 € |

MAINTENANCE FAST 2018 (DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

| | 2017 | 2018 |
|------|------|------|
| FAST | 82 € | 82 € |

ACCES FAST BUDGET 2018 (DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

| | 2017 | 2018 |
|------|-------|-------|
| FAST | 120 € | 120 € |

☞ Les formations :

a) Mairig

Le Président propose de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2018

Toutefois, si les formations MAIRIG remportent un franc succès (cf année 2017), il propose d'augmenter le nombre de ces formations pour cette année.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 30 € par participant).

b) Bureautique

Le Président propose que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites en 2018.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 35 € par participant).

Toutes les formations présentant un caractère collectif en 2018 seront réalisées gratuitement.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité
les taux de cotisation, les tarifs maintenance et prestations, les tarifs formations pour l'année 2018*

VI. ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (CHANGEMENT DE TIERS DE TELETRANSMISSION)

Le Président rappelle qu'une convention relative à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité a été mise en place depuis le 1^{er} mars 2014 avec la préfecture. Le dispositif homologué choisi par la collectivité territoriale à ce moment était FAST CDC.

Suite à la possibilité de choisir un autre dispositif homologué, le Président propose la société CERIG pour les télétransmissions à partir du 1^{er} mai 2018. Le Président informe qu'un avenant à la convention doit être pris pour ce changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

VII. ADHESION DU SDIC 23 A « RESEAU DES COMMUNES »

Le Président propose aux membres du Comité Syndical que le SDIC 23 adhère à « Réseau des communes » pour mise à jour du site internet. Ce changement de prestataire internet permettrait aux agents en charge du site de se familiariser avec cet outil et ainsi pouvoir répondre aux interrogations des collectivités qui rencontreraient des soucis (alimentation du site, mise en ligne...).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'adhésion à « Réseau des communes » à partir de mai 2018.

VIII. INDEMNITES DES AGENTS

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la direction, le secrétariat, la comptabilité et les relations commerciales du Syndicat sont assurés par des agents du Centre de Gestion dans le cadre d'une activité accessoire, conformément au décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions.

Après avoir précisé la rémunération actuelle perçue par les agents, le Président propose au Comité Syndical l'évolution suivante :

A compter du 1^{er} avril 2018 :

- Pour l'adjoint administratif en charge de la comptabilité, 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
-
- Pour l'adjoint administratif en charge du secrétariat et des relations commerciales 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
-
- Pour le Responsable coordinateur au sein du SDIC 23, 12^{ème} Echelon Echelle de rédacteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

IX. REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Président informe les membres du Comité Syndical que la désignation d'un délégué à la protection des données sera obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités à compter du 25 mai 2018. La mutualisation de cette fonction semble tout à fait adaptée, elle permet de limiter les coûts et de bénéficier de professionnels disposant des compétences et de la disponibilité nécessaire à un bon pilotage de la conformité. Le Président propose donc de donner pouvoir au Bureau afin de suivre ce dossier (collectes d'informations, étude de différentes proposition de prestataire, etc...).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

X. QUESTIONS DIVERSES

- a- Module Préparatoire CCID. La société Environnement Numérique propose en option un module personnalisé à chaque commune avec une expertise de la matrice cadastrale. Le coût est de 244 € HT par an. Cette prestation pourra être disponible pour les collectivités qui en feraient la demande.
- b- La Société XEFI propose une sauvegarde externalisée par deduplication. Les communes intéressées peuvent se renseigner auprès du SIDIC 23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Madame Sylvie ROUFFET
Déléguée de la commune de CHAMBONCHARD

Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT